



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat,  
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière  
Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routières*

Paris, le 27 JAN. 2016  
Réf :

Monsieur le Président,

Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, a décidé le 13 juin 2014 d'engager une réforme du permis de conduire dont l'une des mesures consiste à refondre la totalité de la banque de questions pour améliorer l'épreuve théorique générale afin d'évaluer, au-delà de la connaissance par les candidats de la réglementation, la bonne compréhension des risques et les bonnes attitudes et comportements à mettre en œuvre.

Les mille nouvelles questions sont réparties en neuf familles comme le prévoit la directive européenne 2006/126/CE du 20 décembre 2006 dans son annexe 2 :

1. les dispositions légales en matière de circulation routière ;
2. le conducteur ;
3. la route ;
4. les autres usagers de la route ;
5. la réglementation générale ;
6. les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
7. les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité – savoir détecter les dysfonctionnements les plus courants ;
8. les équipements de sécurité des véhicules ;
9. les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Faisant le lien avec le référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC), ces familles comportent différentes thématiques, notamment celles concernant les gestes de premier secours et la circulation inter-files des motards (mise en expérimentation par le décret n° 2015-1750 du 23 décembre 2015).

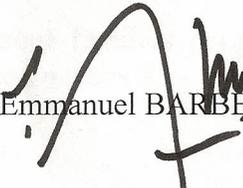
Monsieur Philippe COLOMBANI  
Président UNIC  
7 rue André Lebourblanc  
78 590 NOISY LE ROI

Je suis aujourd'hui en mesure de vous communiquer le calendrier de mise en œuvre de cette réforme :

- le 17 février, une conférence de presse de la DSCR pour présenter les modifications de l'épreuve théorique générale du code de la route ;
- le 2 avril, les nouvelles questions remplaceront la banque actuelle pour le passage de l'épreuve théorique générale collective ;
- au mois de mai, premiers passages des épreuves individuelles chez les opérateurs agréés avec intégration de quatre questions vidéos à chaque tirage individuel.

Je sais que votre rôle dans la réussite des jeunes au permis de conduire est primordial et que votre professionnalisme sera à la hauteur de cette évolution, en proposant une formation adaptée comme vous avez pu le prouver par le passé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Emmanuel BARBE